

CHAMPIONNAT NATIONAL FCD
de SKI ALPIN
Trophée « Sébastien Rodriguez »
*ouvert aux personnes en situation de
handicap*
du 13 au 15 mars 2026
à PUY-SAINT-VINCENT (Hautes-Alpes)

N° 0054/FCD/Activités/Sports

Dossier suivi par :

Catherine MACQUET, bureau activités sportives - ☎ : 01.79.86.34.88 - ✉ : c.macquet@lafederationdefense.fr

Fabien BARJOT, CTSR Ski ligue PACA-Corse - ☎ : 06.87.01.75.03 - ✉ : fabsport93@hotmail.fr

NOTE D'ORGANISATION

Référence : Règlement technique du championnat national de ski diffusé sous le n° 0652/FCD/Activités/Sports du 23 octobre 2025

Pièces jointes :

- Annexe 1 : Dispositions logistiques (sous la responsabilité de la ligue organisatrice)
- Annexe 2 : Dispositions techniques (sous la responsabilité du CTSN)
- Annexe 3 : Dispositions administratives et financières (sous la responsabilité des services de la FCD)
- Annexe 4 : Déroulement de la compétition et du séjour
- Annexe 5 : Catégories d'âge
- Annexe 6 : Plans de situation
- Annexe 7 : Communication et partenariat



NOTA : En l'absence de conseiller technique sportif national (CTSN), les responsabilités sont transmises au conseiller technique sportif régional (CTSR) de la ligue organisatrice du championnat.

Toute modification ayant lieu entre la date de parution de la présente note et le premier jour de la manifestation, fait l'objet d'une note complémentaire et d'une mise en application immédiate.

LA FÉDÉRATION DES CLUBS DE LA DÉFENSE

16 bis, avenue Prieur de la Côte d'Or – CS 40 300 - 94114 ARCUEIL Cedex
Téléphone : 01.79.86.34.86 - PNIA : 861.947.34.89 - Courriel : contact@lafederationdefense.fr
www.lafederationdefense.fr

Agrément n° MJSK0470228A (JO du 20 novembre 2004) du ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative
Reconnue d'utilité publique par l'ordonnance n° 2015-904 du 23 juillet 2015
Membre du comité national olympique et sportif français

I. ORGANISATION GÉNÉRALE

Le championnat national de ski de la Fédération des Clubs de la Défense (FCD) se déroule **du vendredi 13 au dimanche 15 mars 2026** à **PUY-SAINT-VINCENT (05)**.

L'organisation de cette manifestation est confiée à la Ligue Provence-Alpes-Côte d'Azur-Corse de la FCD, avec le soutien du CSA du 4^{ème} Régiment de chasseurs (4^{ème} RCh) de Gap (085-08-T).

II. CONDITIONS DE PARTICIPATION

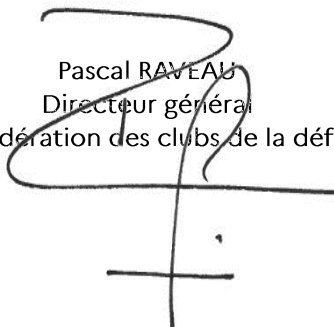
Les participants doivent impérativement détenir et présenter la licence de la FCD 2025/2026, au titre du club qu'ils représentent (date et cachet du club obligatoire au recto de la licence).

En cas de non-présentation de ce document, la participation au championnat est refusée et ne donne droit à aucun remboursement de frais de déplacement et d'inscription.

Un duplicata de la licence peut être imprimé directement par le club ou le licencié depuis son espace adhérent "SYGELIC".

Les modalités pratiques logistiques, techniques, organisationnelles, administratives et financières de cette manifestation sportive sont annexées en pièces jointes.

Pascal RAVEAU
Directeur général
de la Fédération des clubs de la défense



Destinataires (via SYGEMA) :

- Président(e)s des clubs/FCD
- Présidents de ligues/FCD
- Conseillers techniques sportifs régionaux "Ski"/FCD (*sous couvert des présidents de ligue*)

Copies à (par courriel) :

- Comité directeur/FCD
- Conseiller technique national "Handicap"/FCD
- Responsable du club support
- Directeur technique Sport-Formation/FCD
- Bureau activités sportives/FCD
- Bureau finances/FCD
- Bureau comptabilité/FCD
- Bureau communication/FCD

ANNEXE 1
DISPOSITIONS LOGISTIQUES
sous la responsabilité de la ligue organisatrice

CHAMPIONNAT NATIONAL FCD de SKI ALPIN de la FCD
du 13 au 15 mars 2026 à Puy-Saint-Vincent (05)

1. COORDONNÉES DES ORGANISATEURS

Ligue organisatrice	Clubs supports
Ligue Provence-Alpes-Côte d'Azur-Corse de la FCD BCRM Toulon Atlas Base Vie Sainte-Anne - BP 654 83800 TOULON Cedex 9 ☎ : 06.49.87.82.20 - ✉ : ligue08.fcd@gmail.com ✓ <u>Président de la ligue</u> : Bernard ADAM ☎ : 06 81 04 27 27 ✉ : president.ligue08.fcd@gmail.com ✓ <u>Présidente de la commission sportive de la ligue</u> : Françoise BONNAUD ☎ : 06 07 37 07 93 ✉ : fr.bonnaud@yahoo.fr	CSA du 4 ^{ème} RCh (085-08-T) Quartier Général Guillaume 05000 GAP ☎ : 04.92.67.53.41 - ✉ : csa4rch@gmail.com ➤ <u>Président du club support</u> : Romain LALLEMENT ☎ : 06.60.10.06.57 ✉ : r.lallement@free.fr ➤ <u>Responsable de la section du club support</u> : Fabien BARJOT ☎ : 06.87.01.75.03 ✉ : fabsport93@hotmail.fr
Conseiller technique sportif national Ski de la FCD (CTSN)	Conseiller technique sportif régional Ski de la ligue organisatrice (CTSR)
NÉANT	Fabien BARJOT ☎ : 06.87.01.75.03 ✉ : fabsport93@hotmail.fr
Conseiller technique national Handicap de la FCD	
Jean-Olivier BRÉNIÈRE ☎ : 06.10.46.43.61 ✉ : jo.breniere@orange.fr	

2. DÉROULEMENT DE LA COMPÉTITION et DU SÉJOUR

Le programme du séjour est détaillé en annexe 4.

3. DISPOSITIONS LOGISTIQUES

Les participants sont entièrement pris en charge par la FCD à compter du dîner du vendredi 13 mars jusqu'au petit-déjeuner du dimanche 15 mars 2026.

Les clubs qui n'acceptent pas les propositions faites par l'organisateur ne peuvent prétendre au remboursement des frais engagés de leur propre initiative.

3.1. Transport

Aucune navette n'étant mise en place pour la gare, les participants doivent être autonomes.

Le transport collectif par voie routière est à privilégier.

Prévoir les équipements spéciaux pour les véhicules. La station est située dans une zone où la loi « Montagne » rend OBLIGATOIRES ceux-ci (pneus « neige », chaînes ou chaussettes à neige).

3.2. Accueil

L'accueil des participants a lieu au Centre « IGESA » - Clôt du Rouzel – 05290 Puy-Saint-Vincent, à partir de 16 heures, le vendredi 13 mars 2026.

À cette occasion, ils doivent obligatoirement être en possession et présenter la licence FCD, saison 2025/2026.

3.3. Hébergement et alimentation

3.3.1. Hébergement

Les compétiteurs sont logés au Centre « IGESA » - Clôt du Rouzel – 05290 Puy-Saint-Vincent.

3.3.2. Alimentation

Les frais inhérents aux repas ne sont pris en charge que sur le lieu de la compétition.

Les participants doivent **impérativement** indiquer leurs demandes d'hébergement et de repas lors de leur inscription sur SYGEMA.

3.4. Tenues/Équipements

Casque et gants obligatoires.

3.5. Cérémonie de remise des récompenses

Il est rappelé que la remise des récompenses est une cérémonie officielle et que tous les compétiteurs doivent obligatoirement y être présents.

Toute absence non autorisée est considérée comme abandon de titre, de récompense et de droit au remboursement des frais de déplacement.

Une tenue correcte est exigée.

ANNEXE 2

DISPOSITIONS TECHNIQUES

sous la responsabilité du conseiller technique sportif régional (CTSR)

CHAMPIONNAT NATIONAL FCD de SKI ALPIN de la FCD du 13 au 15 mars 2026 à Puy-Saint-Vincent (05)

4. ORGANISATION TECHNIQUE

4.1. Catégories

Voir annexe 5.

4.2. Composition du jury technique

Afin de contrôler la régularité du championnat, un jury technique est composé :

- du directeur de course : **Romain LALLEMENT**
- du conseiller technique sportif régional ligue : **Fabien BARJOT**
- de l'arbitrage : **Éric PRAT** (ESF Puy-Saint-Vincent)

4.3. Classements

4.3.1. Individuels

Le classement s'effectue par catégorie Homme/Garçon et Dame/Fille. Il existe 10 catégories d'âge.

En outre, les 3 premiers des classements Scratch Homme, Femme, Garçon, Fille sont récompensés par des médailles (or, argent et bronze).

4.3.2. Par équipe

Un classement par équipe est établi.

Les 3 premières équipes sont récompensées.

Pour pouvoir concourir à ce classement, les clubs doivent être représentés dans 5 catégories différentes.

4.4. Réserves et réclamations - Règlementation de la FCD

Telles que définies en l'article 8 du règlement technique rappelé en référence.

5. RÉCOMPENSES

Cf. article 7 du règlement technique rappelé en référence.

5.1. Récompenses individuelles

Médailles FCD, classement individuel par catégorie d'âge et classement scratch.

5.2. Récompenses collectives

Coupes ou trophée comme suit :

- équipe vainqueur : trophée « Sébastien Rodriguez » remis en jeu chaque année + 5 médailles d'or
- équipe classée 2^{ème} : 1 coupe + 5 médailles d'argent
- équipe classée 3^{ème} : 1 coupe + 5 médailles de bronze

5.3. Récompenses pour les personnes en situation de handicap

Le nombre de médailles à attribuer aux compétiteurs en situation de handicap est arrêté à la clôture des engagements en fonction du nombre d'inscrits.

ANNEXE 3

DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES et FINANCIÈRES

sous la responsabilité des services de la FCD

CHAMPIONNAT NATIONAL FCD de SKI ALPIN de la FCD

du 13 au 15 mars 2026 à Puy-Saint-Vincent (05)

6. DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES

6.1. Engagement et droits de participation

Le nombre de participants est limité à 140 participants (130 compétiteurs et accompagnateurs + 10 organisateurs).

NOTA : Dès que le quota supra est atteint, la manifestation est clôturée automatiquement dans SYGEMA.

IMPORTANT : Les accompagnateurs Jeunes et/ou des personnes en situation de handicap qui souhaitent être également compétiteurs doivent s'acquitter des droits de participation. Il en est de même pour le chauffeur autre que de car.

PARTICIPATION FINANCIÈRE COMPÉTITEURS	
✓ 35 € par compétiteur Adulte (+ 18 ans) ✓ 15 € par compétiteur Jeune (- 18 ans) ✓ 0 € par compétiteur Adulte ou Jeune <u>adhérent du club support</u> (limité à 5) ✓ 0 € par compétiteur Adulte ou Jeune en situation de handicap (PSHPM) ✓ 35 € par compétiteur/accompagnateur	• Les engagements se font exclusivement via votre espace SYGEMA <u>avant le 20 février 2026 minuit, terme de rigueur.</u> - Aucune inscription au-delà de cette date n'est possible. • Un acte d'engagement, indiquant les participants et le montant de la participation financière, est émis à la date de clôture des inscriptions. Le montant de la participation financière est prélevé, par la FCD, un mois après la clôture de la manifestation. • Les personnes en situation de handicap physique ou mental (PSHPM) sont obligatoirement titulaires de la licence FCD 2025/2026. Ils ne s'acquittent pas des droits d'engagement.
FORFAIT ACCOMPAGNATEURS OFFICIELS	
✓ Gratuité pour : • l'accompagnateur des personnes en situation de handicap physique ou mental • l'accompagnateur « Jeunes » (1 pour 4 jeunes <u>de - 18 ans uniquement</u>) • le chauffeur de car (militaire ou civil) • le CTSR • les organisateurs (limités à 10) ✓ 35 € par chauffeur <u>autre que celui cité supra</u>	Les accompagnateurs « Jeunes » et des personnes en situation de handicap doivent être titulaires de la licence FCD 2025/2026 pour des questions de couverture assurance. Il en est de même pour le chauffeur de car militaire sauf s'il est couvert par un ordre de mission. Ils doivent <u>impérativement</u> être inscrits sur SYGEMA. Ils ne s'acquittent pas des droits d'engagement.

FORFAIT ACCOMPAGNATEURS NON OFFICIELS	
✓ 200€ par accompagnateur non officiel	Le nombre d'accompagnateurs peut être limité par l'organisateur en fonction des places d'hébergement disponibles. Le montant de la participation financière est prélevé après la date de clôture des inscriptions. Ils doivent <u>impérativement</u> être inscrits sur SYGEMA.

INSCRIPTIONS DANS SYGEMA	
Origine des compétiteurs	Type de participants dans SYGEMA
✓ Compétiteur Adulte (+ 18 ans)	⇒ ✓ Compétiteur Adulte
✓ Compétiteur Jeune (- 18 ans)	⇒ ✓ Compétiteur Jeune
✓ Compétiteur Adulte (+ 18 ans) <u>adhérent du club support</u>	⇒ ✓ Compétiteur Adulte club support
✓ Compétiteur Jeune (- 18 ans) <u>adhérent du club support</u>	⇒ ✓ Compétiteur. Jeune club support
✓ Compétiteur Adulte (+ 18 ans) en situation de handicap	⇒ ✓ Compétiteur Adulte PSHPM
✓ Compétiteur Jeune (- 18 ans) en situation de handicap	⇒ ✓ Compétiteur Jeune PSHPM
✓ Compétiteur/Accompagnateur	⇒ ✓ Comp/Accomp
✓ Accompagnateur « Jeunes » (1 pour 4 jeunes de <u>- 18 ans uniquement</u>)	⇒ ✓ Accompagnateur officiel
✓ Accompagnateur « Personnes en situation de handicap »	⇒ ✓ Accomp PSHPM
✓ Chauffeur de car (militaire ou civil)	⇒ ✓ Chauffeur car milit. ou civ.
✓ Chauffeur <u>autre que celui de car (militaire ou civil)</u>	⇒ ✓ Chauffeur hébergé
✓ Conseiller technique sportif régional Ski (CTSN)	⇒ ✓ Organisateur
✓ Organisateurs (<u>limités à 10</u>)	⇒ ✓ Organisateur
✓ Accompagnateur non officiel	⇒ ✓ Accomp non off. hébergé

NOTA : Toute annulation de participation non justifiée n'est pas remboursée. Une pénalité de 50 € est en outre prélevée par la FCD, un mois après la clôture de la manifestation (couverture partielle de la quote-part payée par la FCD au prestataire).

6.2. Remboursement des frais de déplacement VIA SYGEMA

Cf. article 1 de l'annexe 3 du règlement technique rappelé en référence.

6.3. Participation des Jeunes de moins de 18 ans

Cf. article 6 et annexes 2-1 à 2-3 du règlement technique rappelé en référence.

ANNEXE 4

DÉROULEMENT DE LA COMPÉTITION ET DU SÉJOUR

CHAMPIONNAT NATIONAL FCD de SKI ALPIN de la FCD du 13 au 15 mars 2026 à Puy-Saint-Vincent (05)

➤JOUR 1 : Vendredi 13 mars 2026

- ✓ À partir de 16h00 : Accueil des concurrents au Centre « IGESA » - Clôt du Rouzel – 05290 Puy-Saint-Vincent.
- ✓ Accueil : Une chaîne d'accueil est mise en place dans une salle de l'IGESA. À cette occasion, se font :
 - les formalités diverses,
 - la prise en compte des logements,
 - la vérification des licences et cartes d'identité des compétiteurs,
 - distribution des dossards, remise des forfaits remontées mécaniques
- ✓ Rappel : **Rendez-vous à 08h00 pour les chefs d'équipe** (directives de course, désignation des contrôleurs, plaquettes d'informations, ...). À cet effet, chaque club doit présenter au moins un contrôleur de portes.

➤JOUR 2 : Samedi 14 mars 2026

- ✓ À partir de 07h30 :
 - Petit-déjeuner - Remise des paniers repas aux participants
 - Réunion capitaines d'équipes, distribution des dossards, remise des forfaits remontées mécaniques
- ✓ 10h00 : Départ de la première manche
- ✓ À la suite : Départ de la seconde manche après la fin de la première manche (*restez attentifs aux annonces sur le stade de slalom*)
- ✓ 14h00 :
 - Libération des installations du stade de slalom (fin de course)
- ✓ Après-midi : Ski libre
- ✓ 16h45 :
 - Restitution des forfaits de tous les participants par le responsable du groupe
 - Évolution dans les airs
- ✓ 18h : Proclamation des résultats, remise des récompenses et verre de l'amitié
- ✓ 20h00 : Repas de clôture

Les horaires sont susceptibles de modification en fonction des impératifs que pourraient avoir à subir les membres de l'organisation inhérentes aux conditions météorologiques et autres facteurs.

➤JOUR 3 : Dimanche 15 mars 2026

- ✓ de 07h30 à 08h30 : Petit-déjeuner
- ✓ 09h30 : Libération des logements après réintégration des couchages
- ✓ À l'issue : Départ vers les destinations respectives de chaque groupe

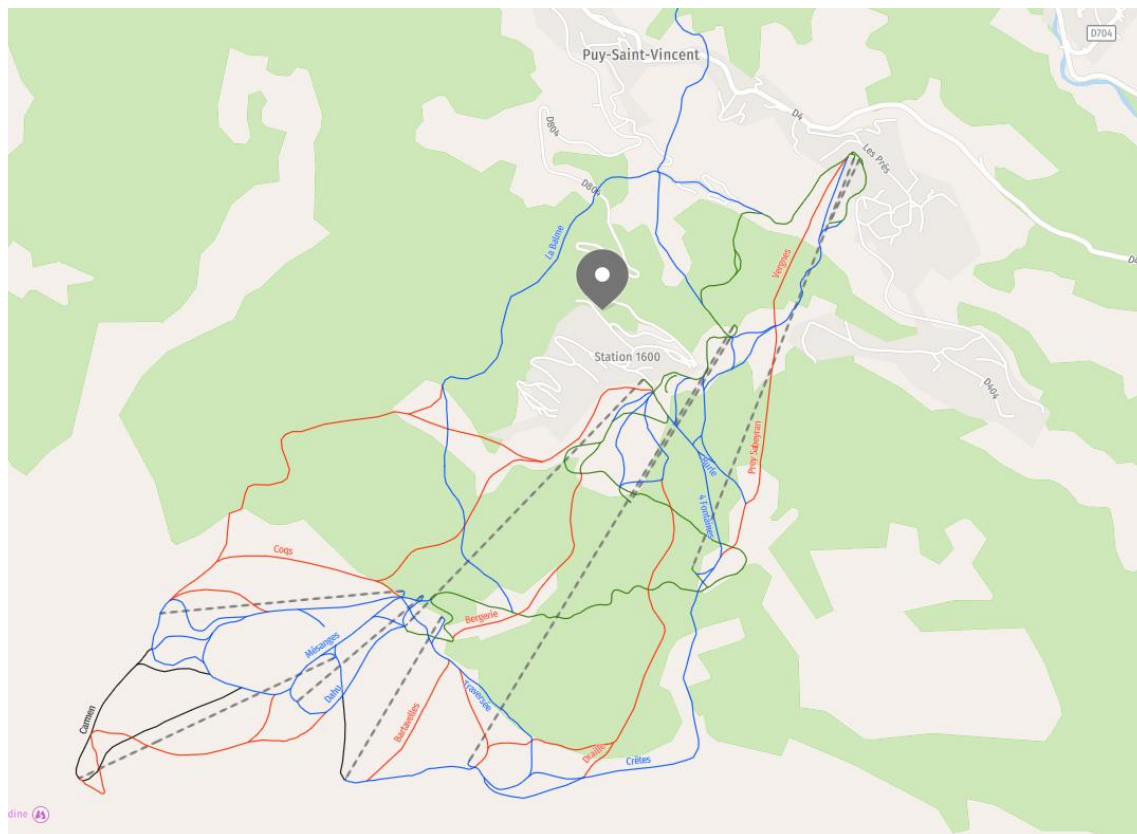
ANNEXE 5 CATÉGORIES D'ÂGE

CHAMPIONNAT NATIONAL FCD de SKI ALPIN de la FCD
du 13 au 15 mars 2026 à Puy-Saint-Vincent (05)

CATÉGORIES D'ÂGE SAISON 2025/2026		
CATÉGORIES FIS H+D	ANNÉES DE NAISSANCE	CATÉGORIES FFS H+D
-	2018 - 2019	U8
-	2016 - 2017	U10
-	2014 - 2015	U12
U14	2012 - 2013	U14
U16	2010 - 2011	U16
U18	2008 - 2009	U18
U21	2005 - 2006 - 2007	U21
U30	1996 à 2004	U30
MASTERS A1 à A5 (Hommes) MASTERS C1 à C5 (Dames)	1971 à 1995	MASTERS M (Hommes et Dames)
MASTERS B6 à B13 (Hommes) MASTERS C6 à C13 (Dames)	1970 et avant	MASTERS V (Hommes et Dames)

ANNEXE 6 PLANS DE SITUATION

CHAMPIONNAT NATIONAL FCD de SKI ALPIN de la FCD du 13 au 15 mars 2026 à Puy-Saint-Vincent (05)



ANNEXE 7

COMMUNICATION et PARTENARIAT

CHAMPIONNAT NATIONAL FCD de SKI ALPIN de la FCD du 13 au 15 mars 2026 à Puy-Saint-Vincent (05)

Dans le cadre de l'organisation des championnats nationaux placés sous l'égide de la FCD, il est rappelé aux ligues organisatrices un certain nombre d'obligations en matière de communication et de respect des engagements partenariaux.

La présente annexe a pour objet de préciser ces dispositions.

1. VISIBILITÉ DES PARTENAIRES

Les ligues organisatrices sont tenues de mettre en place, sur les sites des compétitions, les supports de communication transmis par les partenaires de la Fédération.

Ces supports (banderoles, oriflammes ou affiches) sont :

- soit déjà en possession des ligues,
- soit transmis en début d'année par le bureau communication de la FCD.

À cet effet, le bureau communication de la FCD sollicite chaque année l'ensemble des partenaires afin de recenser les éventuels nouveaux supports de communication à diffuser.

En cas de disponibilité de nouveaux éléments, le bureau communication prend directement contact avec les ligues afin d'organiser leur mise à disposition et leur acheminement.

Compte tenu de la taille parfois importante des sites de compétition, il est également demandé aux partenaires, dans la mesure du possible, de fournir plusieurs exemplaires (deux à trois) d'un même support, notamment les banderoles afin de permettre un habillage visuel cohérent et visible de l'ensemble de l'espace dédié.

Cette obligation découle directement des clauses contractuelles figurant dans les conventions de partenariat.

À ce titre, tout manquement à la mise en place de ces supports est susceptible de compromettre le bon déroulement des partenariats en cours.

Par ailleurs, certaines actions (distribution de flyers, jeux-concours) peuvent être demandées en cours de saison par les partenaires. Les ligues s'engagent alors à assurer la diffusion de ces supports auprès des participants.

2. COMMUNICATION EN AMONT DE LA MANIFESTATION

Il est recommandé aux ligues de transmettre au bureau communication, au moins quatre semaines avant la fin des inscriptions aux championnats :

- un flyer de l'événement,
- accompagné d'un texte d'introduction (programme, informations pratiques, etc.).

Ces éléments permettent d'annoncer les championnats sur les canaux de communication de la FCD (réseaux sociaux, site Internet, newsletter, etc.), afin de les mettre en valeur et d'encourager la participation.

3. COMMUNICATION À L'ISSUE DE LA MANIFESTATION

À l'issue de chaque manifestation nationale, un retour écrit est requis à des fins de communication et de mémoire.

Les ligues, en lien avec les CTSN concernés, doivent transmettre au bureau communication dans un délai de 7 jours ouvrés après l'évènement :

- un article récapitulatif de 10 à 15 lignes, rédigé soit par la ligue, soit par le CTSN/CTSR (à convenir ensemble),
- un résumé de la compétition, intégrant les résultats principaux et les faits marquants,
- des photographies de bonne qualité, libres de droits, illustrant l'évènement.

Ces éléments sont intégrés à la rétrospective sportive de la FCD, outil de mémoire fédérale et de valorisation.

À noter : Les articles reçus feront l'objet d'un travail éditorial par l'équipe communication (reformulation, relecture, harmonisation), puis seront systématiquement renvoyés à leurs auteurs pour validation avant publication.

Afin de préserver l'exclusivité de la rétrospective sportive, l'article initial peut être raccourci ou adapté pour une diffusion sur le site Internet et les réseaux sociaux de la FCD. La version complète reste intégralement conservée dans la rétrospective.

4. REPORTAGES VIDÉO ET COUVERTURE MÉDIATIQUE

Dans une démarche de valorisation des championnats nationaux et de constitution d'une mémoire audiovisuelle des événements organisés sous l'égide de la FCD, le bureau communication est susceptible de se déplacer sur certains championnats au cours de la saison.

Ces déplacements ont pour objectifs :

- la réalisation de reportages vidéo (interviews, captation de temps forts, images d'ambiance),
- la rédaction d'articles à destination des supports fédéraux (site internet, réseaux sociaux, publications internes),
- la prise de photographies.

Il convient de noter que, compte tenu du nombre important de manifestations organisées chaque saison ainsi que du nombre restreint de personnels au sein du bureau communication, il n'est pas possible de couvrir l'ensemble des événements durant la saison.

Les choix de déplacement s'effectuent en fonction :

- du calendrier global de la FCD (événements institutionnels et sportifs),
- de l'équilibre souhaité entre visite de l'ensemble des ligues et diversité des disciplines.

Lorsque la présence du bureau communication est prévue sur un championnat, la ligue organisatrice en est informée au minimum six semaines avant la date de l'évènement, afin de faciliter l'organisation de sa venue et de permettre une coordination optimale en amont.

5. PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION TÉGO

La Fédération a renouvelé en 2025 son partenariat avec l'association Tégô avec un axe d'intervention prioritaire sur le soutien des personnes en situation de handicap.

Dans ce cadre, l'association Tégô prend en charge les frais de participation aux championnats nationaux FCD à partir de la saison 2025/2026 pour les adhérents FCD en situation de handicap.

Les ligues en lien avec les CTSN sont invitées à :

- identifier les participants éligibles,
- encourager les clubs à se rapprocher de l'association Tégô afin d'obtenir les modalités précises de prise en charge.

À la demande de l'association Tégo, et conformément aux engagements prévus dans le cadre du partenariat, un retour écrit accompagné de photos des participants en situation de handicap est obligatoire après chaque compétition.

Cette obligation vise à valoriser l'action de l'association Tégo et à permettre une diffusion sur les supports de communication de la FCD (site Internet, réseaux sociaux, newsletter, etc.) en cohérence avec les termes du contrat.

Par ailleurs, l'association Tégo pourrait, de temps à autre et en concertation avec la FCD, être présente sur certaines manifestations sportives afin de réaliser un reportage écrit ou vidéo mettant en lumière la participation des personnes en situation de handicap. Ces actions s'inscrivent dans une logique de reconnaissance et de sensibilisation autour de l'inclusion par le sport.